



Réf. Farde e-Assemblées : 2583313

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

**Objet :** Projet H2020 "RESPONSE".- Avenant n° 3 à la convention de subvention.

Le Conseil communal,

Considérant la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Ville « intelligente » et à développer un premier Quartier à Energie Positive;

Vu la participation de la Ville à l'appel à projets « smart cities and communities » lancée par la Commission Européenne avec le projet nommé "RESPONSE" visant à développer et tester des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement des « quartiers à énergie positive » en Europe d'ici 2050 (farde n°2304498 – accord donné au Collège du 12/12/2019);

Vu que la version adaptée de la Convention de Consortium et la Convention de Subvention du projet RESPONSE ont été adoptées ainsi que leurs signatures validées par le Conseil (farde n° 2359204) en sa séance du 07/09/2020;

Considérant la proposition du coordinateur du projet EIFER - Europäisches Institut für Energieforschung - de soumettre un avenant à la Convention de Subvention à la Commission européenne afin de faire valider certains changements qui se sont avérés nécessaires (voir annexe);

Considérant que ces changements concernent principalement des délais de soumission pour certains livrables à la Commission européenne ainsi que le traitement des coûts de certains partenaires;

Considérant que les changements repris dans l'avenant affectent les activités et le budget de la Ville des manières suivantes :

- Le délai pour soumettre le livrable D8.9 dont la Ville est responsable à la Commission européenne, est prolongé de mars 2023 à juin 2023. Ce livrable a été entre temps soumis à la Commission européenne;

- La durée de la tâche T8.2 dont la Ville est responsable, est prolongée d'une fin initialement prévue en juin 2023 à une fin en mars 2025, pour poursuivre les activités prévues pour cette tâche plus tardivement dans le projet. Cette prolongation n'implique pas de travail supplémentaire pour la Ville;

- Un budget de subside supplémentaire de 62.500,00 EUR sera transféré à la Ville depuis le budget initial du partenaire UP4North. Ce budget sera utilisé comme suit :

- o 50.000,00 EUR pour réaliser une étude de faisabilité via un marché public. Cette étude analysera la faisabilité technique, économique et juridique d'une solution similaire au «Dashboard multi-énergies» piloté à Dijon ayant pour objectif de contrôler le degré de positivité énergétique du futur Quartier à Energie Positive;
- o 12.500,00 EUR de frais de personnel supplémentaire pour suivre cette étude.

Considérant la demande du 23 février 2024 du coordinateur du projet EIFER - Europäisches Institut für Energieforschung - à tous les partenaires du projet d'exprimer leur avis quant à cet avenant dans un délai de 15 jours.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :



Article unique L'avenant n° 3 à la convention de subvention du projet RESPONSE est adopté.

Annexes :

[Extrait Arrêté Conseil - Convention de Consortium \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Proposition d'avenant n°3 à la Convention de subvention - version originale \(EN\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Proposition d'avenant n° 3 à la Convention de subvention - version FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)